

UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°155 - Janvier 2025 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial



L'ensemble du personnel du siège national de l'UNC se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2025, pleine d'espérance, de santé, de vitalité et de succès dans vos entreprises.

Elle sera encore une année marquée par une riche actualité mémorielle avec les commémorations de la Victoire de 1945 mais aussi du lancement de l'opération *Daguet* et de la reprise du pont de Vrbanja à Sarajevo.

Xavier Pons
Directeur administratif

La Voix du Combattant



En exclusivité, *La Voix du Combattant* du mois de janvier vous propose une interview de Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants du gouvernement Barnier. Les aléas de la vie politique et du processus d'impression du magazine font que le ministre n'est plus en fonction au moment où vous lirez l'interview. Peu importe. Jean-Louis Thiériot se livre sur les rapports personnels qu'il entretient avec la chose militaire en général, sur les questions de défense, vues, entre autres, sous leurs aspects géopolitiques ou industrielles, mais aussi sur son rapport à l'Histoire, les questions mémorielles et donc sur la reconnaissance due au monde combattant. Nul doute qu'il continuera à défendre ces sujets comme député, membre de la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale.

Agenda du siège

- ☛ 9 janvier : vœux de l'UNC
- ☛ 15 janvier : bureau national en visioconférence
- ☛ 2 février :
 - ❖ messe annuelle de fondation de l'UNC
 - ❖ ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe
- ☛ 3 février : journée d'information des nouveaux présidents

Messe de fondation

Quand : dimanche 2 février 2025 à 11h00

Où : cathédrale Saint-Louis des Invalides, arrivée par l'entrée principale des Invalides sur l'esplanade (129 rue de Grenelle, Paris 7^e) - Métro : La-Tour-Maubourg (ligne 8), Varennes (ligne 13) ou Invalides (lignes 8 et 13)

Accueil : à partir de 10h30

☛ Chaque département a droit à au moins 10 places

☛ Merci d'envoyer pour le vendredi 24 janvier au plus tard le nombre de participants à l'adresse suivante : sophie@unc.fr



Entrée de la cathédrale

Entrée des Invalides

Ravivage de la Flamme

Quand : dimanche 2 février 2025 à 18h30

Où : Arc de triomphe, arrivée par le tunnel du souvenir (en haut à droite de l'avenue des Champs-Élysées ou en haut à gauche de l'avenue de la Grande-Armée, Paris 8^e) - Métro : Charles-de-Gaulle - Etoile (lignes 1, 2, 6 et RER A)

Accueil : à partir de 17h45

☛ Merci d'envoyer pour le vendredi 24 janvier au plus tard le nombre de participants à l'adresse suivante : sophie@unc.fr



Entrée du passage du souvenir

Journée des nouveaux présidents

Quand : lundi 3 février 2025 à 9h00

Où : siège national de l'UNC, 18 rue Vézelay, Paris 8^e - Métro : Miromesnil (ligne 9 et 13), Monceau (ligne 2), Villiers (lignes 2 et 3) ou gare Saint-Lazare (lignes 3, 12, 13 et 14)

Accueil : à partir de 8h30

Fin de la journée : 16h00

➔ Principe de la journée

Sont concernés les nouveaux présidents élus au cours des années 2023-2024, ou éventuellement leur représentant, des départements suivants : 12, 14, 23, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 41, 55, 56, 63, 70, 74, 77, 90, 91 et 95.

Il s'agit d'une réunion d'information permettant de faire connaissance avec les services du siège national. En s'efforçant d'être concret et pratique, les différents intervenants tenteront de répondre à toutes les interrogations des nouveaux présidents. Ce sera aussi l'opportunité de visiter le siège national et d'évoquer les questions particulières.

Le programme sera communiqué dans les jours à venir.

➔ Modalités pratiques

☛ Le surcoût du séjour à Paris est à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs.

1 nuit avec un plafond de 155€ pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse, 1 repas à 35€. 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris, et 2 allers-retours en métro.

☛ **Merci de confirmer pour le lundi 13 janvier votre participation à l'adresse suivante : sophie@unc.fr**

Du côté du magasin

Il ne reste malheureusement plus d'agendas, comme cela était attendu. En revanche, il est encore temps de commander vos cartes de vœux, sans tarder cependant car elles aussi ont été commandées en nombre plus réduit afin d'avoir le minimum d'inventés...

Quant aux autres articles mis en vente depuis la rentrée, ils rencontrent un très grand succès, au point où le magasin a été obligé d'en recommander. N'hésitez pas à contacter Valérie Amaury pour passer votre commande : 01 53 89 04 21 / uncvente@unc.fr



Rappel des échéances

Avec le paiement du 3^e tiers, les fédérations départementales doivent envoyer au siège le total de leur effectif avec la répartition de leurs effectifs par catégorie de ressortissants :

- ☛ 1939-1945
- ☛ Indochine
- ☛ Afrique du Nord
- ☛ Opérations extérieures
- ☛ Soldats de France
- ☛ Veuves et orphelins
- ☛ Membres associés



Pourquoi ?

- ☛ Le total des effectifs de chaque fédération est inscrit dans le rapport moral et d'activités, et détermine leur droit de vote à la prochaine assemblée générale :
 - de 1 à 999, 1 voix ;
 - de 1000 à 1999, 2 voix
 - de 2000 à 2999, 3 voix...
- ☛ La répartition par catégorie de ressortissants permet au siège d'établir une cartographie précise de l'UNC mais aussi d'anticiper les évolutions démographiques de notre association, département par département.

Encore plus d'un tiers des fédérations ne les ont pas envoyés. Merci donc de les faire parvenir sans délai au siège : uncdir@unc.fr, copie unccompta@unc.fr.

Communication

La mise en ligne du futur site internet du siège est imminente. Le projet a été présenté au président national mi-décembre. Après quelques ajustements et corrections, il sera présenté au bureau national le 15 janvier prochain. Encore un peu de patience, vous ne serez pas déçus !

Informations générales

Point de PMI

Il est signalé à votre attention la parution au Journal officiel du 28 décembre de l'arrêté du 23 décembre 2024 pris en application du décret n° 2022-128 du 4 février 2022 modifiant les modalités de fixation de **la valeur du point de pension militaire d'invalidité**.

« Compte tenu de l'évolution cumulée et constatée de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat du quatrième trimestre de l'année 2023 et des premier et deuxième trimestres de l'année 2024, la valeur du point de pension militaire d'invalidité est fixée à 16,07 € au 1^{er} janvier 2025. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050853096>